

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5795

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **ZAC de la Mendillonne - Travaux primaires - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2007-4000 en date du 26 mars 2007, le conseil de Communauté a approuvé l'actualisation du coût global prévisionnel des travaux primaires de la ZAC de la Mendillonne à Saint Germain au Mont d'Or, à hauteur de 3 200 000 € TTC (études et honoraires inclus), et individualisé l'autorisation de programme correspondante.

Une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, a été lancée pour l'attribution des prestations de travaux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 21 décembre 2007, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 2 : murs de soutènement du déversoir ; entreprise-groupement Gantelet-Galaberthier pour un montant de 381 334,43 € TTC,
- lot n° 3 : espaces verts ; entreprise-groupement Green Style pour un montant de 237 880,90 € TTC,
- lot n° 4 : éclairage public ; entreprise-groupement Sobeca pour un montant de 92 197,25 € TTC,
- lot n° 5 : serrurerie et mobilier urbain ; entreprise-groupement Munoz pour un montant de 117 152,98 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés de travaux pour la ZAC de la Mendillonne à Saint Germain au Mont d'Or et tous les actes contractuels liés avec les entreprises suivantes :

- lot n° 2 : murs de soutènement du déversoir ; entreprise-groupement Gantelet-Galaberthier pour un montant de 381 334,43 € TTC,
- lot n° 3 : espaces verts ; entreprise-groupement Green Style pour un montant de 237 880,90 € TTC,

- lot n° 4 : éclairage public ; entreprise-groupement Sobeca pour un montant de 92 197,25 € TTC,

- lot n° 5 : serrurerie et mobilier urbain ; entreprise-groupement Munoz pour un montant de 117 152,98 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 661 ZAC de la Mendillonne à Saint Germain au Mont d'Or.

3° - Les sommes à payer seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 231 510 - fonction 0824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,